



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-10-7

Séance du vendredi 17 janvier 2020

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 361-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP 2019-9-10-8 du 11 octobre 2019 relative à l'appel à projets 2020 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique,
- VU le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin,

- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
 VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion en date du 10 janvier 2020,
 VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le versement, sur le budget Fonds de Solidarité pour le Logement géré par la CAF, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2020 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique, pour un montant total de **557 638 €**, réparti comme suit :

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	41 106 €				41 106 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		0 €	42 640 €	15 000 €	57 640 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	60 996 €				60 996 €
5	APPONA	2 652 €				2 652 €
6	APPUIS	51 714 €	23 300 €	80 600 €		155 614 €
7	APPUIS + ADIL		30 000 € *			30 000 €
8	APPUIS+ CICAT	0 €	0 €			0 €
9	LE DAL		65 000 €			65 000 €
10	RESONANCE	31 824 €		1 040 €	52 200 €	85 064 €
11	UDAF	54 366 €				54 366 €
TOTAL :		242 658 €	118 300 €	129 480 €	67 200 €	557 638 €

* réparti pour moitié entre les deux opérateurs

- Approuve le modèle de convention et ses annexes joints à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de l'ADIL 68.

La Présidente

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité